

2024-3-1

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
Et le vingt-cinq mars
À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M. PIK, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : MME PELOUX à M. GALLO, M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2024-3-1

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2023 - BUDGET CAMPING

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRÊTE celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré à SISTERON, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

Le Président
Christian GALLO

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-804-250400824-20240325-2024_3_1-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application auprès E-legalite.com

99_DE-004-250400664-20240325-2024_3_1-DE

2024-3-2

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
 Et le vingt-cinq mars
 À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	1
VOTES	10
POUR	10
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M.BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M.PIK, MME GRZESINSKI, M.POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

Monsieur GALLO Christian, Président, quitte la salle

2024-3-2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET CAMPING

Le Comité Syndical sous la Présidence de MME COLLOMBON, Vice-Présidente délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget principal dressé par Monsieur Christian GALLO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer comme suit :

Budget camping	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		36 186.34	3 272.66		
Opérations de l'exercice	34 944.96	31 593.14	40 136.34	51 929.46	
Résultats exercice 2023	3 351.82		11 793.12		8 441.3
RESULTATS DE CLOTURE		32 834.52		8 520.46	41 354.98

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) - Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget camping à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME,

La Vice-Présidente
 Elisabeth COLLOMBON



REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-25 04 00864-2024 03 25-2024_3_2-DE

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250400684-20240325-2024_3_2-DE

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
 Et le vingt-cinq mars
 À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M.BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M.PIK, MME GRZESINSKI, M.POMMET

POUVOIRS : MME PELOUX à M. GALLO, M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2024-3-3

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL SYNDICAL,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré à SISTERON, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

Le Président
 Christian GALLO

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legal-to.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legaite.com

99_DE-004-250400884-20240325-2024_3_3-DE

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
 Et le vingt-cinq mars
 À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Procurations	1
VOIES	10
POUR	10
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M.BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M.PIK, MME GRZESINSKI, M.POMMET

POUVOIRS : M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2023-3-4

Monsieur GALLO Christian, Président, quitte la salle

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical sous la Présidence de MME COLLOMBON Elisabeth, Vice-Présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget camping dressé par Monsieur Christian GALLO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer comme suit :

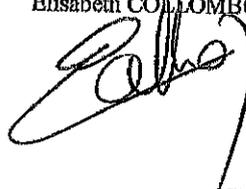
Budget principal	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		10 246,42		122 020,22	
Opérations de l'exercice	67 943,37	113 936,47	108 611,36	120 670,53	
Résultats exercice 2023		45 993,10		12 059,17	58 052,27
RESULTATS DE CLOTURE		56 239,52		134 079,39	190 318,91

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) - Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget principal à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME,

La Vice-Présidente,
 Elisabeth COLLOMBON



REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legalto.com

93_DE-094-250409884-20240325-2024_3_4-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-lespatrie.com

99_DE-004-250400004-20240325-2024_3_4-DE

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
Et le vingt-cinq mars
À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRB	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M. PIK, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : MME PELOUX à M. GALLO, M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2024-3-5

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET CAMPING

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 25 mars 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement de : 11 793.12

* un déficit de fonctionnement de :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	-3272.66
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11793.12
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2023	
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	8520.46
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	8520.46
Déficit résiduel à reporter	
B) DEFICIT AU 31.12.2023	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

Pour copie conforme :

Le Président
Christian GALLO

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250400664-20240325-2024_3_5-DE

2024-3-6

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
 Et le vingt-cinq mars
 À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BULATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M. PIK, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : MME PELOUX à M. GALLO, M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2024-3-6

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 25 mars 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement de : 12 059,17

* un déficit de fonctionnement de :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	122 020,22
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	12 059,17
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2023	134 079,39
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	134 079,39
B) DEFICIT AU 31.12.2023	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

Pour copie conforme :

Le Président
 Christian G.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-lequalite.com

99_DE-004-2504 00384-20240325-2024_3_6-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E. Jeunot.com

99_DE-004-250400884-2024 0325-2024_3_6-DE

2024-3-7

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
Et le vingt-cinq mars
À 17h00

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M. PIK, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : MME PELOUX à M. GALLO, M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2024-3-7

OBJET : CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2024

Le Président Christian GALLO expose aux délégués le détail des contributions communales 2024 calculées selon les modalités suivantes : enveloppe globale de 40 840 € réparties conformément aux dispositions statutaires (arrondi au +/- 5 € les plus proches) et 2 000 € complémentaires pour la commune de Vaumeilh en compensation du surplus de la part communale de taxes foncières du fait de l'assujettissement des hangars depuis le 1^{er} janvier 2017 après avis favorable de la Commission communale des impôts directs (CCID) de Vaumeilh :

- ✓ Sisteron 37 128 €
- ✓ Vaumeilh 3 264 €
- ✓ Valernes 1 224 €
- ✓ Thèze 816 €
- ✓ Sigoyer 408 €

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition des contributions communales pour l'année 2024

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
Christian GALLO

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-leqalite.com

99_DE-004-250400384-20240325-2024_3_7-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-baptiste.com

99_DE-004-250400684-20240325-2024_3_7-DE

2024-3-8

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
Et le vingt-cinq mars
À 17h00

Membres en exercice	13
Membres présents	10
Procurations	2
VOYES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M. PIK, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : MME PELOUX à M. GALLO, M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2024-3-8

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET CAMPING

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Christian GALLO, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2024 du budget camping, arrête les crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 43 520.46 €

RECETTES = 43 520.46 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES = 61 826.33 €

RECETTES = 61 826.33 €

TOTAUX

DEPENSES = 105 346.79 €

RECETTES = 105 346.79 €

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif camping 2024 voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
Christian GALLO

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-lepato.com

99_DE-004-25 04 00834-2024 03 25-2024_3_8-DE

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-lec@tre.com

99_DE-004-250400884-20240325-2024_3_8-DE

2024-3-9

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
Et le vingt-cinq mars
À 17h00

Membres au exercice	15
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M. PIK, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : MME PELOUX à M. GALLO, M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2024-3-9

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Christian GALLO, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2024 du budget principal, arrête les crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 205 089.30 €

RECETTES = 205 089.30 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES = 193 138.30 €

RECETTES = 193 138.30 €

TOTAUX

DEPENSES = 398 227.60 €

RECETTES = 398 227.60 €

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif principal 2024 voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
Christian GALLO

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-Logithe.com

99_DE-004-250409884-20240325-2024_3_9-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-lepafte.com

99_DE-004-250400884-20240325-2024_3_9-DE

2024-3-10

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE
L'AERODROME SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
Et le vingt-cinq mars
À 17h00

Membres au exercice	15
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	12/03/2024

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, M. LAUGIER, M. JAFFRE, MME COLLOMBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ,

ABSENTS : MME PELOUX, MME JOURDAN, M. PIK, MME GRZESINSKI, M. POMMET

POUVOIRS : MME PELOUX à M. GALLO, M. POMMET à M. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : MME AUDIBERT

2024-3-10

Objet : Redevance aéroportuaire - Année 2024

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que l'article R.232-2 du Code de l'aviation civile autorise la perception par le délégataire de service public de l'aérodrome de redevances aéroportuaires dont le montant est fixé par la collectivité délégante ; ces redevances pour services rendus sont perçues par l'exploitant dès lors qu'un usager utilise les terrains, infrastructures, installations, locaux et équipements mis à disposition.

Le Président propose au Comité Syndical de fixer à partir du 1^{er} janvier 2024 les redevances aéroportuaires selon tarifs et modalités ci-dessous :

- Catégorie « aéronef léger » = 10 € la journée
- Catégorie « par aéronef léger basé » = forfait 200€ à l'année

Le Comité Syndical,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ACCÉPTE les modalités et tarifs des redevances aéroportuaires de l'aérodrome Sisteron-Vaumeilh à compter du 25 mars 2024

Pour copie conforme :

LE PRÉSIDENT,
Christian GALLO

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E leqabre.com

99_DE-004-250400824-20240325-2024_3_10-D

REÇU EN PEFECTURE

le 02/04/2024

Application auprès E-legalite.com

99_DE-094-250400884-2024 0325-2024_3_10-D